



## ECHEANCIER PAIEMENT

- à la réservation 25 %
- à la signature de l'acte notarié 5 %
- à l'achèvement des fondations (vide sanitaire ground floor) 5 %
- à l'élévation des murs du RDC (1ère dalle first floor) 10 %
- à l'élévation des murs du R+1 (2ème dalle second floor) 10 %
- à la mise hors d'eau 15 %
- à la mise hors d'air 15 %
- à l'achèvement des travaux 10 %
- à la date de mise à disposition 5 %

La fraction du Prix exigible le jour de la signature de la Vente sera déterminée en fonction de l'avancement des travaux le jour de la signature de la Vente, conformément au tableau d'échelonnement des paiements ci-dessus.

=====

The Price shall be payable in instalments, capped at the following percentages at each stage of progress of the Project works :

- on signature of deed of sale 30 % (inclusive of the deposit)
- on completion of foundations 5 %
- on completion of first-storey floor slab 10 %
- on completion of second-storey floor slab 10 %
- on completion of final roof (*mise hors d'eau*) 15 %
- on completion of openings 15 %
- on completion of construction 10 %
- on handover of keys of the Reserved Unit 5 %